021-242100410-20201119-2020-11-19_002-DE

Date de télétransmission : 23/11/2020 Date de réception préfecture : 23/11/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



DM2020 11 19 002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 13 novembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Pierre PRIBETICH M. Thierry FALCONNET M. José ALMEIDA Mme Sladana ZIVKOVIC M. Jean-François DODET Mme Françoise TENENBAUM M. Jean-Patrick MASSON M. François DESEILLE M. Dominique GRIMPRET Mme Danielle JUBAN M. Jean-Claude GIRARD M. Philippe LEMANCEAU Mme Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN**

M. Jean-Philippe MOREL M. Antoine HOAREAU M. Hamid EL HASSOUNI M. Benoît BORDAT Mme Brigitte POPARD Mme Christine MARTIN Mme Nadjoua BELHADEF Mme Océane CHARRET-GODARD

M. Denis HAMEAU M. Nicolas BOURNY M. Guillaume RUET Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Mme Kildine BATAILLE M. Christophe AVENA Mme Stéphanie VACHEROT M. Marien LOVICHI

Mme Dominique MARTIN-GENDRE M. Christophe BERTHIER Mme Laurence FAVIER

M. Massar N'DIAYE M. Jean-François COURGEY M. Emmanuel BICHOT Mme Caroline JACQUEMARD M. Stéphane CHEVALIER Mme Céline RENAUD M. Laurent BOURGUIGNAT

Mme Laurence GERBET M. Bruno DAVID Mme Claire VUILLEMIN Mme Stéphanie MODDE M. Patrice CHATEAU M. Lionel SANCHEZ M. Patrick AUDARD

M. Léo LACHAMBRE Mme Hana WALIDI-ALAOUI M. Samuel LONGCHAMPT

Mme Bénédicte PERSON-PICARD Mme Catherine VICTOR

M. Gérard HERRMANN

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Laurent GOBET M. Jean DUBUET M. Patrick CHAPUIS

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Jacques CARRELET DE LOISY

Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Catherine PAGEAUX M. Didier RELOT Mme Monique BAYARD Mme Catherine GOZZI M. Philippe SCHMITT Mme Isabelle PASTEUR Mme Céline RABUT M. Frédéric GOULIER

M. Adrien GUENE Mme Noëlle CAMBILLARD M. Cyril GAUCHER

Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX Mme Caroline EVE-VERAN.

Membres absents:

M. Patrick BAUDEMENT

Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU

M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU

Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE

M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ

M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX

M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA

M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

1/2

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Aide exceptionnelle à la métropole Nice-Côte d'Azur pour soutenir les victimes de la tempête Alex

Début octobre, la tempête Alex s'abattait sur la région Provence Alpes Côte d'Azur provoquant des pluies torrentielles et des crues « hors normes » qui ont ravagé les Alpes Maritimes et notamment l'arrière-pays niçois. Le bilan est dramatique pour de nombreux habitants des trois vallées concernées. Au-delà des lourdes pertes humaines, les destructions sont importantes : des dizaines de maisons ont été emportées par les flots et beaucoup d'autres sont en péril, des routes ont été coupées et resteront impraticables pendant de longues semaines, de nombreux réseaux (eau – électricité – télécommunication) sont hors service.

La métropole Nice-Côte d'Azur a très vite déployé un plan d'urgence pour venir en aide aux familles sinistrées, notamment pour permettre l'acheminement de denrées alimentaires, de biens de première nécessité ainsi que des équipements de premier secours identifiés comme nécessaires. Elle fait appel à la solidarité de tous pour contribuer au Fonds d'urgence mis en place au profit des populations des communes sinistrées.

Dijon Métropole est solidaire et souhaite s'associer au soutien à destination des populations touchées par cette catastrophe.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la métropole Nice-Côte d'Azur qui répartira les fonds en direction des victimes et des familles des victimes.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE:

- d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 € à la métropole Nice-Côte d'Azur pour soutenir les victimes de la tempête Alex dont le versement interviendra en totalité dès que la délibération sera devenue exécutoire;
- de dire que le crédit sera prélevé sur le budget de l'exercice en cours ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN: POUR: 85 ABSTENTION: 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 11 PROCURATION(S)